

laire élevés que ces gens-là touchent pour quatre à cinq heures de travail quotidien, et j'affirme qu'il est injuste et déraisonnable que nos employés, qui sont aussi intelligents et aussi habiles à tous les égards travaillent de neuf à dix heures par jour, tandis que ceux-là ne travaillent que quatre à cinq heures et reçoivent de meilleurs salaires. Si nous payions moins de frais de transport, nous pourrions leur donner des salaires plus élevés, mais cela nous est impossible dans le moment, à moins de nous ruiner.

Voilà la situation et je prie le ministère, la seule autorité en état d'y porter remède, de déclarer au syndicat ouvrier international: Nous voulons bien traiter des affaires avec les Américains que nous invitons à venir commercer avec nous et à dépenser leur argent dans notre pays; mais, lorsqu'il s'agira de la gestion de nos chemins de fer et de la détermination des heures de travail, nous nous chargerons nous-mêmes de ces soins parce que c'est à nous de fournir les fonds. Nous permettons aux nôtres de s'affilier à des syndicats canadiens, s'ils le désirent. Selon moi, ils ont le droit et le besoin de se syndiquer jusqu'à un certain point afin de soumettre leurs griefs à leurs patrons; mais, employant le langage du ministre de l'Intérieur (M. Stewart), je déclare que le syndicalisme international conduira notre pays à sa perte, à moins que l'ordre de choses actuel ne soit changé, que nous ne soyons consultés au sujet de nos propres établissements industriels et que nous ne refusions d'obéir à ses dictées.

Monsieur l'Orateur, je vous remercie de votre bienveillance, et j'espère que mes bons amis d'un côté et de l'autre de cette salle réfléchiront à ce que j'ai dit. Je n'ai pas l'animosité contre une classe d'hommes, mais je prétends que la situation au pays est actuellement mal équilibrée et que si nous tentions de l'aplanir de donner à tous des chances égales, le séjour au pays offrirait quelque attrait aux nôtres et les étrangers seraient plus portés à venir chez nous et à partager nos fardeaux. Sans cela, je ne saurais dire combien longtemps nous pourrions supporter le poids qui nous accable, mais je crains que ce ne soit moins longtemps que nous l'aurons sur les épaules, à moins qu'on ne trouve promptement un moyen de l'alléger.

M. MACLEAN (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter le représentant de Sherbrooke (M. McCrea) de l'impartialité, de la probité dont il a fait montre en disant sa façon de penser à la Chambre et surtout en nous faisant connaître son sentiment sur les réductions que le ministère entend faire subir au tarif. C'est un exemple à imiter, car il est bon que les représentants du peuple

fassent savoir à leurs chefs et au pays comment ils envisagent les problèmes qui, à l'heure actuelle, se posent de tous côtés.

Je me plais à espérer que le Gouvernement tiendra compte des observations de l'honorable député de Sherbrooke au sujet de la plus grande cherté du service administratif et qu'il s'efforcera d'obtenir que la gestion de la chose publique entraîne moins de frais. De tous côtés les gens se plaignent du chiffre excessif de la dépense de ce chef. Le personnel administratif est probablement trop nombreux. Au point de vue du travail et de la rétribution, les serviteurs de l'Etat devraient être sur le même pied que les autres employés, car les choses en sont rendues au point que le service administratif offre des emplois que l'on qualifie de privilégiés—et ils le sont en ce que les heures de travail sont peu longues, que la rémunération est très généreuse et que les services rendus au public ne représentent qu'une très légère besogne.

L'honorable député a parlé aussi de la réduction des prix. A mes yeux, c'est ou Gouvernement qu'il appartient de prêcher d'exemple à cet égard, et il peut le faire. Ainsi, rien ne l'empêche de rétablir les tarifs postaux qui prévalaient avant la guerre. Qu'il les rétablisse donc: ce sera une manière de prouver que nous entendons réduire quelques-uns des frais. Maintenant que les chemins de fer nationaux relèvent de l'Etat, je ne vois aucune raison de ne point revenir aux tarifs de voyages qui étaient en vigueur avant la guerre. Je me demande pourquoi on ne ramènerait pas les tarifs de messageries, de télégraphe et autres à ce qu'ils étaient avant la guerre. Si on ne commence pas, on n'aboutira jamais à rien. Pour devenir pianiste, il faut jouer du piano; de même si nous voulons alléger tous ces frais, il faut en entreprendre la réduction. De tous côtés on s'en plaint, on en réclame la réduction. C'est peut-être de cela que le ministère s'autorise pour tailler dans le tarif. C'est peut-être aussi dans le dessein d'abaisser le prix des choses qu'il cherche à réduire les droits de douane; dans ce cas, je doute qu'il voie jamais la complète réalisation de son rêve. Quoi qu'il en soit, attendons les événements.

Je me permettrai de faire observer au Gouvernement que le représentant de Sherbrooke emboîte le pas au député de Brantford (M. Raymond) et que celui-ci suit l'exemple de mon honorable ami de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Marler). Je crois aussi qu'un membre du groupe progressiste a déclaré hier soir qu'il ne saurait appuyer de son vote les modifications apportées au tarif. Il est donc temps que le ministère fasse quelque cas du